AIX MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE PAYS SALONAIS

Division Planification
DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & HABITAT
secrétariat : 04 90 58 69 70
adresse territoire : 28 bd Maréchal Foch
- BP 274 - 13658 Salon-de-Provence cedex

P L U

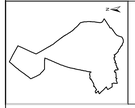

2I

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU

Plan de zonage du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du
Approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Nicolas Isnard
Président du Territoire du Pays Salonais

POS APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU :	13 JUILLET 1977
REVISION PARTIELLE APPROUVEE LE :	30 JUILLET 1984
REVISION PARTIELLE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU :	20 JANVIER 1988
PROJET DE POS REVISE ARRETE LE :	14 OCTOBRE 1989
REVISION GENERALE APPROUVEE LE :	12 AVRIL 2001
POS MIS EN REVISION PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :	13 DECEMBRE 2001
REVISION GENERALE APPROUVEE LE :	24 MARS 2005
MODIFICATION N°1 APPROUVEE LE :	10 NOVEMBRE 2011
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 APPROUVEE LE :	14 DECEMBRE 2011
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 APPROUVEE LE :	5 AVRIL 2012
MODIFICATION N°2 APPROUVEE LE :	16 DECEMBRE 2013
PLU MIS EN REVISION PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :	18 JUILLET 2014
PLU APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :	31 MARS 2016
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 APPROUVEE LE :	12 JUILLET 2017
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 APPROUVEE LE :	

Légende:

- Limite de zone et de secteur
- espace boisé Classé
- Croix de zone non-aedificandi
- Zone non-aedificandi
- marge de recul
- Zone non-aedificandi

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacements Réservés
- Carrefour à aménager

SERVITUDES D'URBANISME

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement (L151-41 5°)
- Servitude de Mixité Sociale
- Périmètre de mixité sociale (L151-19)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

RISQUES

- secteur de risque stagnation des eaux de ruissellement pluvial
- secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales
- Atlas des zones inondables (AZI)

secteur de risque d'inondation lié à la Touloubre

- Moyen Modéré
- Très fort_Fort

ELEMENTS DE PAYSAGE A

- Haies à conserver
- Alignements d'arbres à conserver
- Arbre à conserver
- Immeubles ou ilôts à protéger
- Jardins à créer ou à conserver

PLAN D'EXPOSITION AU

(au titre de l'article L 147-1 à L147-6 du code de

- Type de zone : Zone A, B ou
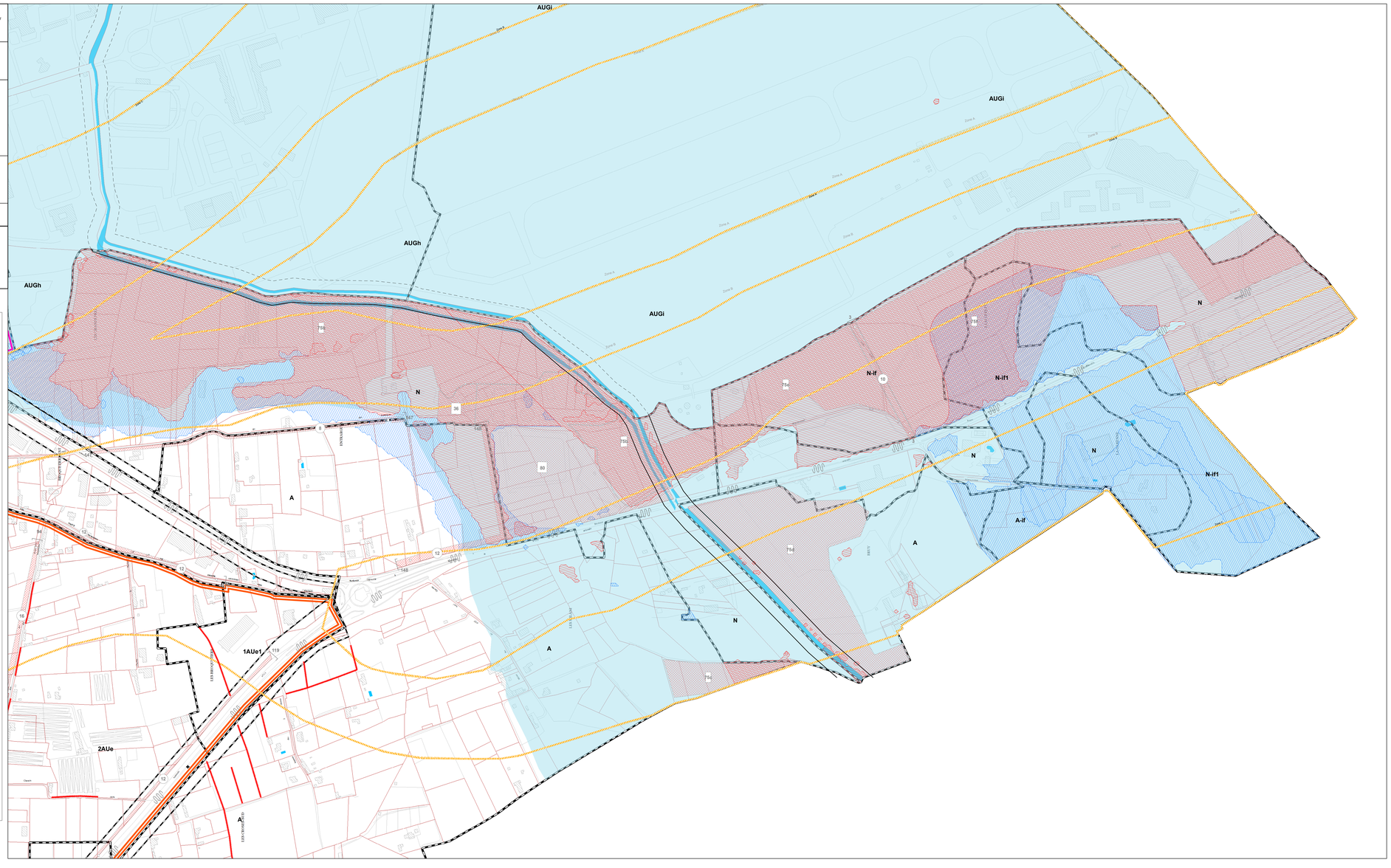
Echelle: **1 / 2 000**